

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2009

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale constitutive de votre société du 30 Novembre 2007 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2009 qui font apparaître un actif net de 4 276 740 D pour un capital social de 4 124 200 D et une valeur liquidative égale à 103 d,699 par action.

Ces états financiers intermédiaires relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2009 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un

audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001, FINACorp OBLIGATAIRE SICAV ne peut détenir plus de 80 % de son actif en valeurs mobilières et elle ne peut employer plus de 5 % de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Au 30 Septembre 2009, l'actif de la société est employé à raison de 90,87 % dans des valeurs mobilières et à raison de 5,74 % dans des OPCVM.

Sur la base de notre examen limitée et sous réserve de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp OBLIGATAIRE SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2009.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 886 371	2 841 978	2 682 869
a- Actions et valeurs assimilées		245 436	194 380	0
b- Obligations et valeurs assimilées		2 223 932	2 144 632	2 173 098
c- Emprunts d'état		1 417 002	502 966	509 771
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		390 139	959 758	60 622
a- Placements monétaires	AC2	0	0	0
b- Disponibilités		390 139	959 758	60 622
Créances d'exploitations	AC3	13 613	507	0
Autres actifs	AC4	3 829	0	0
TOTAL ACTIFS		4 293 952	3 802 243	2 743 491
PASSIFS				
		17 212	10 924	13 671
Opérateurs créditeurs	PA1	13 085	7 021	7 860
Autres créditeurs divers	PA2	4 127	3 903	5 811
ACTIF NET		4 276 740	3 791 318	2 729 821
Capital	CP1	4 143 470	3 687 121	2 628 932
Sommes distribuables		133 270	104 197	100 889
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		20	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		91 618	75 425	104 230
c- Régul.Résultat distribuables de la période		41 632	28 772	-3 341
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		4 293 952	3 802 242	2 743 492

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.09 au 30.09.09	Période du 01.01.09 au 30.09.09	Période du 01.07.08 au 30.09.08	Période du 01.01.08 au 30.09.08	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	PR1	37 901	98 847	35 273	78 728	114 000
a- Dividendes		0	8 400	0	9 120	9 120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		23 720	72 845	28 467	52 520	80 987
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		14 181	17 602	6 806	17 088	23 893
Revenus des placements monétaires	PR2	11 637	15 454	1 307	16 181	17 018
Total des revenus des placements		49 538	114 300	36 580	94 909	131 018
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 857	-16 540	-5 329	-13 807	-19 084
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		41 680	97 761	31 251	81 102	111 934
Autres produits	PR 3	0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-2 440	-6 143	-2 123	-5 677	-7 704
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 240	91 618	29 128	75 425	104 230
Régularisation du résultat d'exploitation		2 324	41 632	13 778	28 772	-3 341
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		41 564	133 250	42 906	104 197	100 889
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2 324	-41 632	-13 778	-28 772	3 341
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 055	-4 805	2 060	-4 860	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	21 372	0	742	-2 248
Frais de négociation		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		41 295	108 185	31 188	71 307	101 982

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.07 au 30.09.09	Période du 01.01 au 30.09.09	Période du 01.07 au 30.09.08	Période du 01.01 au 30.09.08	31/12/2008
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	41 295	108 185	31 188	71 307	101 982
a- Résultat d'exploitation	39 240	91 618	29 128	75 425	104 230
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 055	-4 805	2 060	-4 860	0
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0	21 372	0	742	-2 248
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	-75 680	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	252 093	1 514 414	345 590	3 720 011	2 627 839
a- Souscriptions	2 164 412	7 280 362	3 231 739	11 682 255	14 115 223
- Capital	2 100 300	7 027 400	3 157 400	11 547 500	13 906 300
- Régularisation des sommes non distribuables	9 130	32 806	-4 575	-7 020	-9 223
- Régularisation des sommes distribuables	54 983	220 156	78 914	141 775	218 146
b- Rachats	1 912 319	5 765 948	2 886 149	7 962 244	11 487 384
- Capital	1 851 400	5 533 600	2 825 500	7 855 900	11 275 900
- Régularisation des sommes non distribuables	8 261	28 635	-4 487	-6 659	-10 002
- Régularisation des sommes distribuables	52 658	203 713	65 136	113 003	221 487
VARIATION DE L'ACTIF NET	293 388	1 546 919	376 778	3 791 318	2 729 821
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	293 388	1 546 919	376 778	3 791 318	2 729 820
a- Début de période	3 983 351	2 729 820	3 414 540	0	0
b- Fin de période	4 276 740	4 276 740	3 791 318	3 791 318	2 729 820
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	41 242	41 242	36 916	36 916	26 304
a- Début de période	38 753	26 304	33 597	0	0
b- Fin de période	41 242	41 242	36 916	36 916	26 304
VALEUR LIQUIDATIVE	103,699	103,699	102,701	102,701	103,780
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,515%	4,837%	3,404%	3,692%	3,850%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 Septembre 2009
(Unité en Dinars Tunisiens)

1-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/09 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 – UNITE MONETAIRE

A signaler que les états financiers trimestriels de FINA O SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1 - Note sur le Portefeuille Titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2009 à 3 886 371 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	% de l'Actif Net
BTA		1 385 558,400	1 417 002,346	33,13%
BTA MARS2016	1 130	1 174 758,400	1 201 283,989	28,09 %
BTA MARS2019	200	210 800,000	215 718,357	5,04 %
Obligations des Sociétés		2 190 000,000	2 223 932,225	52,00 %
AB 2008 cat B	3000	285 000,000	290 815,562	6,80 %
AB 2009 SUB	1150	115 000,000	115 013,737	2,69 %
ATL 2008	3000	240 000,000	244 239,781	5,71 %
ATL 2009/2	1000	100 000,000	100 069,041	2,34 %
CIL	1500	120 000,000	123 778,192	2,89 %
HLS 2008/1	3000	240 000,000	245 154,016	5,73 %
HL 2009/1	1600	160 000,000	161 109,041	3,77 %
TLS 2008/1	3000	240 000,000	243 179,836	5,69 %
TLS 2009 SUB	1600	160 000,000	160 118,882	3,74 %
UIB 2009/1	2500	250 000,000	252 436,164	5,90 %
UNIFACTOR	3500	280 000,000	288 017,973	6,74 %
Titres OPCVM		250 240,800	245 436,000	5,74 %
GO SICAV	2400	250 240,800	245 436,000	5,74 %
TOTAL		3 825 799,200	3 886 370,571	90,87 %

PR1 - Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus de portefeuille-titres s'élèvent à 37 901 DT pour la période allant du 01.07 au 30.09.09, contre 35 273 DT pour la même période de l'exercice précédent, à savoir :

Libelle	Période du 01.07.09 au 30.09.09	Période du 01.07.08 au 30.09.08
<u>Dividendes</u>		
- des titres OPCVM	0,000	0,000
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- Intérêts	23 719,913	28 467,000
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts	14 180,604	6 806,000
TOTAL	37 900,517	35 273,000

PR2 - Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 11 637 DT pour la période allant du 01.07 au 30.09.09 contre 1 307 DT pour la même période de l'exercice précédent, il se détaille ainsi :

Libelle	Période du 01.07.09 au 30.09.09	Période du 01.07.08 au 30.09.08
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts sur les avoirs bancaires	11 637,377	1 307,000
TOTAL	11 637,377	1 307,000

Notes sur le passif et autres actifs :

	Libelle	30/09/2009
<u>AC3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>13 613.311</u>
	Intérêts à recevoir	13 613,311
<u>AC4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>3 829.064</u>
	RàS sur achats BTA	3 829,064
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>13 085.147</u>
	Frais de gestionnaire	6 965,105
	Frais de dépositaire	6 120,042
<u>PA 2</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>4 126.961</u>
	Redevance CMF	401,063
	Autres opérateurs créditeurs	3 725,898

Notes sur les charges et produits de gestion

Libelle	30/09/2009
-	
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>16 539,756</u>
Rémunération du gestionnaire	13 891,967
Rémunération du dépositaire	2 647,789
-	
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>6 143,032</u>
Redevance CMF	2 354,576
Rémunération CAC	3 739,789
Services bancaires et assimilés	48,667
-	
<u>PR 3 Autres Produits</u>	<u>0,000</u>
Autres produits	0,000

CP1 - Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2008</u>	
* Montant	2 630 400
* Nombre de titres	26 304
* Nombre d'actionnaires	122
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	7 027 400
* Nombre de titres émis	70 274
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	5 533 600
* Nombre de titres rachetés	55 336
<u>Capital au 30/09/2009</u>	
* Montant	4 124 200
* Nombre de titres	41 242
* Nombre d'actionnaires	88

Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2008</u>	<u>2 628 931,744</u>	<u>2 628 931,744</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>7 027 400,000</u>	<u>7 027 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-5 533 600,000</u>	<u>-5 533 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>20 738,278</u>	<u>154 007,839</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	16 567,600	16 567,600
- Régularisation sommes non distribuables de la période	4 170,678	4 170,678
- Sommes distribuables		133 269,561
<u>Capital fin de période au 30/09/2009</u>	<u>4 143 470,022</u>	<u>4 276 739,583</u>

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINA O SICAV est confiée à l'intermédiaire en bourse « FINACorp ». En contrepartie des prestations fournies, cette dernière perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires du gestionnaire « FINACorp » au 30/09/2009 s'élèvent à 13 892 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 3 000 DT HT, l'an pour la première année et 5 000 DT HT pour la deuxième année.

Les honoraires de l'ATB s'élèvent au 30/09/09 à 2 648 DT.

4- 3 Rémunération du distributeur

La rémunération du distributeur l'ATB consiste en une commission de placement calculée sur la base d'un taux égal à 0,25 % sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp de certaines charges

Le gestionnaire FINACorp, prend en charge les dépenses de gestion suivantes en lieu et place de la FINA O SICAV, à savoir :

- La charge de la TCL ;
- Les dépenses publicitaires et de publication ;
- Le paiement des jetons de présence s'il y a lieu ;
- La partie de la rémunération du dépositaire excédant 3 000 DT.